

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 34 (1988)
Heft: 1

Rubrik: Chronique fédérale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chronique fédérale

par Raymond Gremaud



Un Gouvernement plus jeune que jamais

Avec l'installation du nouveau Parlement, une triple votation fédérale, l'élection du Conseil fédéral et la répartition des sept départements, décembre 1987 a été fort bousculé dans la Berne fédérale.

Triple votation

Le 6 décembre, les citoyens ont opposé une fin de non recevoir à une réforme de l'assurance-maladie concoctée en treize ans de pénibles efforts. Par 71,3 %, ils ont refusé le principe de nouveaux prélèvements sur les salaires, tuant ainsi dans l'œuf, toute velléité d'allocations de maternité. Résultat sec, pour le Conseil fédéral et le Parlement qui, à l'unisson, avaient chanté sur l'air de la solidarité.

Le même jour, l'initiative dite de Rothenthurm, contre la place d'armes du même nom, située partiellement en zone marécageuse, passait la rampe, contre l'avis du gouvernement et des Chambres fédérales. Camouflet à l'armée ? Non, car la bataille s'est déroulée exclusivement sur terrain écologique, les autorités offrant un contre-projet indirect en faveur de la protection des marais. Il est piquant de constater que le peuple suisse a voulu jouer la solidarité avec les citoyens de Schwyz, alors que ces derniers se sont révélés être des opposants à l'initiative prétendant appuyer leurs revendications. Solidarité mal placée ?

Dernier défi de la votation du 6 décembre, le projet RAIL 2000, lourd de quelque 8 milliards de francs. C'est sans enthousiasme que le souverain lui a donné son appui. Là encore, où la solidarité va-t-elle se nicher ? Toutes les régions les plus concernées, c'est-à-dire celles où doivent être construites les nouvelles lignes, ont boudé.

Parlement « bourgeois »

Du nouveau Parlement, déjà largement évoqué dans nos colonnes, on remarquera qu'il est plus féminin encore, une femme s'étant appropriée du siège laissé libre par le départ d'Adolf Ogi au Conseil fédéral. Au total, les femmes passent donc de 21 à 28 au Conseil national et de 3 à 5 au Conseil des Etats.

Ce que l'on supposait a été corroboré. Le nouveau Parlement, dont la proportion de « bourgeois » n'a pas varié d'une virgule, vote comme l'ancien. Aucune élection n'étant en perspective, il se paie même le luxe de concéder moins aux « Verts » et à la gauche. Ainsi en témoigne l'examen de l'impôt fédéral direct ou celui de la Charte sociale, dont la ratification a été refusée par le Conseil national lors de la première session de la 43^e législature.

Petite émotion ! Pour la première fois depuis 1963, il a fallu plus d'un tour de scrutin pour élire un conseiller fédéral. A l'époque, il avait fallu cinq tours pour porter le démocrate chrétien valaisan Roger Bonvin au Conseil fédéral. Deux ont suffi à l'Oberlandais Adolf Ogi pour franchir la barre de la majorité absolue et succéder au Grison Léon Schlumpf.

Bien qu'avec un peu d'hésitation, l'Assemblée fédérale a élu un « battant » dont la carrière politique a été menée à la

vitesse d'une descente de ski. Coup d'essai, coup de maître ! Sans jamais avoir siégé à l'échelon communal ou cantonal, Adolf Ogi entre au Conseil national en 1979. Il ne tarde pas à prendre la tête de son parti - l'union démocrate du centre - et se paie le luxe de lui faire gagner les élections fédérales de l'automne 1987 alors que certains voyaient sombrer à la fois ce parti, et même la formule magique (deux radicaux, deux PDC et deux UDC au Conseil fédéral).

Heureux en politique, Adolf Ogi l'est aussi en affaires. A la tête de la Fédération suisse de ski, puis d'une entreprise d'articles de sport, ce self made man a jusqu'ici réussi tout ce qu'il a entrepris.

Avec l'élection sans bavure de René Felber, l'Assemblée fédérale a donné dans le classique. Elle porte ainsi au Conseil fédéral celui - alors candidat officiel - qu'elle avait éconduit il y a dix ans au profit de Pierre Aubert.

Contrairement à Adolf Ogi, René Felber n'a sauté aucune des étapes qui conduisent au cénacle des sept sages : Grand Conseil, maire de Le Locle, grand argentier neuchâtelois. A 54 ans, il avait déjà 23 ans de vie politique, mais devrait avoir encore assez de fraîcheur pour conduire un département fédéral, sans les éclats qu'on aurait pu attendre du candidat malheureux Christian Grobet, qui laisse Genève sans conseiller fédéral depuis 1919.

Retour des trois grands

On signalera que l'Assemblée fédérale a fait une fleur aux latins en élisant le Conseil fédéral, le 9 décembre. Le socialiste soleurois Otto Stich, 60 ans, a récolté 185 voix et a été porté à la présidence de la Confédération par 165 voix.

Le radical vaudois Jean-Pascal Delamuraz fait mieux, avec 194 voix et il accède à la vice-présidence par 157 voix. Il est âgé de 51, comme la radicale zurichoise Elisabeth Kopp, qui n'est créditée que de 166 voix.

Le démocrate chrétien appenzellois Arnold Koller, 54 ans, recueille 178 voix. Quant à son jeune collègue de parti, le Tessinois Flavio Cotti, 48 ans, il passe largement en tête avec 205 voix.

Jeune d'âge (à peine plus de 50 ans de moyenne), le Conseil fédéral nouveau l'est aussi de fonction : un maximum de quatre ans d'activité pour les deux « fossiles » : Otto Stich et Jean-Pascal Delamuraz ! A noter qu'avec Adolf Ogi, le grand canton de Berne, en pénitence durant huit ans, retrouve son siège au Conseil fédéral, aux côtés de Zurich et Vaud, comme le veut la tradition.

Pas de rocade

Nous avons présenté le Conseil fédéral dans notre édition 7/8/1987. Le 21 décembre, le collège gouvernemental n'a pas modifié cette composition. Chacun des élus encore en place conserve son fauteuil à la tête du même département. Et les deux nouveaux ne bouleversent rien. Avec René Felber, un socialiste neuchâtelois succède à un autre socialiste neuchâtelois et maintient le département des affaires étrangères en mains socialistes, comme depuis 21 ans. Avec Adolf Ogi, un UDC succède à un autre UDC au département des transports, des communications et de l'énergie.

Pourquoi n'a-t-on pas saisi l'occasion de confier les affaires étrangères à un Suisse alémanique, histoire de sensibiliser les citoyens d'Outre Sarine aux épineux enjeux d'un monde en pleine mutation ? Pourquoi a-t-on évité les roca-des ? c'est peut-être que l'atout de la jeunesse de fonction a pour corollaire l'obligation d'assurer la continuité des dossiers.

Raymond Gremaud

NECROLOGIE

(Suite de la page 4).

Union Sportive Suisse

C'est avec une grande peine et tristesse que nous avons appris le décès de Robert L'Eplatténier à l'âge de 83 ans, survenu le 12 octobre dernier. Avec Robert disparaît une des dernières grandes figures de l'USS de Paris.

Robert L'Eplatténier entra à l'USS en 1923 à peu près, car la date exacte ne nous est pas connue, et joua sous nos couleurs jusqu'à la fin de la saison de football de 1933. Il a donc participé à la période héroïque tant évoquée dans le proche passé.

Un récent article paru dans la Gazette Edition Argenteuil-Montmorency du mois dernier en mémoire de la disparition de Robert L'Eplatténier n'a pas hésité à qualifier l'US Suisse comme club de grande renommée de l'époque des Années 1932.

Une lettre datée du 27.7.33 qui nous a été gentiment communiquée par Mme L'Eplatténier, rédigée par l'ancien Président de l'USS, M. Stamm en réponse à la demande de transfert faite par Robert, est le plus grand témoignage des grandes qualités que possédaient Robert en tant que joueur, capitaine de l'Equipe, de ses actes de dévouement et bel exemple d'attachement aux couleurs suisses. Bref, il fut un joueur exemplaire et du point de vue technique et du point de vue moral. Il nous quitta pour la première fois pour entrer en 1933 à l'Union Sportive Pontoisienne, devenue ensuite l'Olympic de Pontoise. Robert resta à ce club pendant 25 années. Il joua notamment en 1936 au sein de l'équipe professionnelle de 3^e division.

Il termina sa carrière comme capitaine de l'équipe des anciens qu'il plaça à un moment difficile en première division. Robert nous quitta pour la deuxième fois, hélas, pour toujours. Nos vœux sincères de condoléances et de profonde sympathie vont vers Mme L'Eplatténier qui était à ses côtés pendant une longue vie.

Adieu Robert.

E.-A. Eberle, 21.11.87